ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N º II-AE9

présenté par
M. Pfeffer, Mme Le Pen, M. Chenu, M. Guiniot, M. Bigot, M. Bovet, M. Buisson, M. de Fleurian, M. Dragon, Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Lelouis, Mme Alexandra Masson, M. Rambaud et Mme Robert-Dehault

---

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	25 200 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
TOTAUX	0	25 200 000
SOLDE	-25 200 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 25 200 000 euros pour l'action n° 2 : "Garantie de l'exercice du droit d'asile" du programme n° 303 : "Immigration et asile".

Cette diminution vise la dotation prévue en faveur de la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l’asile et de la nouvelle directive « Accueil » à compter de juin 2026 (25,2 M€).

L’Allocation pour demandeurs d’asile (ADA) est versée, sous certaines conditions, pendant toute la durée de l’instruction de la demande d'asile. La directive 2024/1346, adoptée le 14 mai 2024,

prévoit d’augmenter cette allocation afin de renforcer le soutien financier des demandeurs d’asile. Ainsi, l’ADA sera désormais versée dès le passage du demandeur en structure de premier accueil des demandeurs d’asile (SPADA), et non plus seulement après l’enregistrement de la demande par l’OFPRA comme c'est le cas actuellement.

Par ailleurs, la directive prévoit le versement d’une partie de l’ADA même en cas de réexamen, de demande tardive ou d’absence de coopération, alors qu’auparavant ces situations pouvaient entraîner un refus ou un retrait total de l’allocation. L’ADA sera désormais modulée, c’est-à-dire réduite mais maintenue, dans ces cas.

Cet amendement vise donc à supprimer cette augmentation de crédits qui constitue un appel d'air à l'immigration alors que la submersion migratoire a déjà des conséquences majeures sur le quotidien des Français. Une telle augmentation est d'autant plus grave au vu de l'ampleur de nos dépenses publiques.